

Objet : Officialisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Chers collègues,
Chères collègues,

C'est avec un immense plaisir que je vous annonce que le 8 décembre 2010, au terme d'un affichage dans la *Gazette officielle du Québec*, entrera en vigueur le décret de l'Assemblée nationale du Québec officialisant l'**Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec**.

Il s'agit là de l'aboutissement d'un processus ayant débuté peu avant mon arrivée, sous la présidence de Michel Turcotte, c.o., et que j'ai poursuivi de concert avec Marcel Renou, ps.ed., puis Diane Blain-Lamoureux, ps.ed., ainsi qu'avec nos gestionnaires, Renée Verville, c.o., et Martine Lacharité, c.o., visant la constitution d'un ordre distinct pour chacune de nos deux professions.

Dans ce laborieux processus, nous avons pu compter sur le soutien de l'Office des professions, présidé par Me Jean-Paul Dutrisac, et de l'aval des ministres impliqués, Me Jacques Dupuis, Me Kathleen Weil, puis Me Jean-Marc Fournier, qui ont toute ma gratitude. Nous avons également pu compter sur la sympathie à notre égard des autres ordres membres du Conseil interprofessionnel du Québec, présidé par M. Richard Gagnon, F.Adm.A.

Depuis le début de 2007, le Conseil d'administration de l'Ordre, conseillers d'orientation, psychoéducateurs et représentants du public confondu, a maintenu une unanimité et une détermination qui ont permis de répondre aux exigences administratives et législatives et d'aboutir à ce résultat. Je tiens à remercier tous mes collègues actuels et passés du CA pour leur appui aussi indéfectible qu'enthousiaste dans ce projet.

Je tiens également à souligner le professionnalisme, l'ardeur au travail, l'entrain et la ténacité des membres de l'équipe du siège social qui ont eu à préparer ce changement à travers d'autres projets aussi considérables que notre colloque, la Semaine québécoise de l'orientation et le Forum sur l'orientation au secondaire, sans compter le réaménagement complet et la division de nos locaux.

Vous serez informés sous peu de plusieurs nouveautés qui vous seront présentées progressivement, notamment dans le bulletin électronique. Toutefois, vous pourrez toujours nous joindre à l'adresse et au numéro de téléphone que vous connaissez.

Il est à souligner que ce changement majeur est le fruit d'une réflexion et d'une action concertée, d'une maturation de la structure créée en 2000, notamment à la lumière des travaux préparatoires à la Loi 21. Avec l'introduction du nouveau concept d'activités partagées, il n'est plus nécessaire que deux professions partagent un même ordre pour obtenir la réserve d'une activité commune.

Sur les plans financier et légal, toutes les dispositions ont été prises pour un passage harmonieux et équitable vers les nouvelles structures et pour poursuivre des relations conviviales avec notre colocataire et partenaire, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec.

Sans la confusion inhérente à un ordre à deux professions, je suis convaincu que l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec sera mieux positionné pour assurer la protection du public, mettre en valeur et assurer la compétence de la profession de c.o. et en affirmer la pertinence sociale comme réponse à des besoins bien réels des Québécois et Québécoises.

Je souhaite que cette nouvelle réalité encourage encore davantage de recrues à rejoindre nos rangs, d'anciens collègues à revenir parmi nous et les c.o. à s'investir toujours davantage dans leur propre développement et dans celui de notre profession.

C'est donc avec fierté et solidarité que je vous transmets mes salutations et que je m'engage à poursuivre avec vous le leadership à la présidence de l'Ordre des conseillers et conseillères du Québec.

Cordialement,

Le président,
Laurent Matte, c.o.